



AMBASSADE DE FRANCE EN RÉPUBLIQUE DE CORÉE

FICHE CURIE RÉPUBLIQUE DE CORÉE

I- Organisation de l'enseignement supérieur

Les établissements d'enseignement supérieur en République de Corée sont au nombre de 433, dont 226 universités (48 publiques et 178 privées) et 163 collèges universitaires de formation professionnelle en grande majorité privés (154). Le ministère de l'Éducation (MoE) coréen joue un rôle de tutelle pour tous ces établissements. Il évalue la qualité des diplômés et a mis en place depuis 2015 un système de classement national des universités.

Toutefois, quelques universités à caractère scientifique et technique sont sous la tutelle du ministère des Sciences, des Technologies de l'information et du Futur (MSIP) comme le *Korean Institute of Advanced Technology* (KAIST) à Daejeon ou le *Gwangju Institute of Advanced Technology* (GIST) à Gwangju. Il existe aussi des établissements spécialisés, régis par d'autres ministères, comme la *Korea National University of Arts* et la *Korea National University of Culture and Heritage* (ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme), la *Korea Military Academy*, la *Korea Naval Academy*, et la *Korean Air Force Academy* (ministère de la Défense).

La République de Corée se caractérise aussi par l'existence d'universités féminines de réputation internationale comme la *Ewha Women's University* ou encore la *Sookmyung Women's University*. Ces universités ont de nombreux programmes d'échanges avec des universités étrangères ouverts à l'ensemble des étudiants.

En 2015, la République de Corée comptait **3,6 millions d'étudiants** dont 1,5 million d'étudiantes (42,6 %) et plus de 90 000 enseignants-chercheurs dont près de 22 000 femmes (24 %)¹. Le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur des jeunes coréens dépasse 85 % de la tranche d'âge concernée.

a) Nature des liens avec les administrations : fédérale, régionales, locales

En Corée, les établissements d'enseignement supérieur ne sont pas rattachés à un rectorat. Les ministères ou les institutions gouvernementales de rattachement des établissements d'enseignement supérieur sont les seuls et uniques organismes de tutelle. Quelques établissements sont régis par les autorités locales : l'université municipale de Séoul et 8 collèges universitaires de province. Les ministères sont les seules institutions compétentes pour le contrôle de la gestion et de l'application de la politique éducative, même si les établissements d'enseignement supérieur disposent de leurs propres associations de coordination et de coopération.

Pour les universités, l'association des présidents d'université, appelée *Korea Council for University Education* (KCUE), regroupe toutes les universités coréennes publiques et privées. Ce conseil est placé sous la tutelle du MoE. C'est au sein de l'assemblée plénière de la KCUE que les présidents de la

¹ *Korean Education 2015 Brief Statistics*, Korea Educational Development Institute (KEDI), Department of Education (<http://kess.kedi.re.kr>)

conférence des présidents d'universités publiques et de la conférence des présidents d'universités privées sont élus. Le président de la KCUE est élu pour un mandat d'un an non-reconductible. Il existe aussi une association des présidents des universités privées : *Korean Association of Private University Presidents* (KPU).

b) Organisation au niveau de l'université ou d'un établissement d'enseignement supérieur

Le président d'université élu par l'assemblée des professeurs est assisté par des commissions. Il exerce un pouvoir de décision au sein de l'administration. Il définit la stratégie de développement de l'université et joue un rôle crucial dans la recherche de financements extérieurs. Les universités publiques élisent leur président tous les quatre ans au suffrage direct des professeurs, alors que dans les universités privées le rôle du conseil d'administration est décisif, même en cas de suffrage direct. Le MoE, institution de contrôle, sanctionne les établissements en cas d'anomalies administratives avérées en leur assignant un président nommé par ses soins. Une réforme des modalités d'élection des présidents d'université nationale est actuellement à l'étude.

Divers niveaux de hiérarchie et d'organisation existent au sein de la structure de l'administration universitaire selon le type d'établissement. Il y a plusieurs vice-présidents dont le nombre varie selon les établissements. Ces vice-présidents couvrent les principales directions administratives telles que le bureau de la scolarité, la direction des relations internationales (DRI), la direction centrale, le service de la recherche, la direction des partenariats technologiques, le service des étudiants, le service du recrutement et autres administrations. Dans les universités privées, la présidence est placée sous le contrôle du président du conseil d'administration de la fondation de l'université.

c) Place de la recherche

La recherche constitue une source de financement importante pour les établissements d'enseignement supérieur. Elle est effectuée sous la direction de centres de recherche rattachés aux universités mais les projets sont souvent montés en fonction des subventions de l'Etat et des grands groupes industriels coréens. L'Etat finance les établissements par appels d'offres lancés sur les thèmes de priorité nationale. Les projets scientifiques et technologiques visent à améliorer la compétitivité du pays au niveau mondial. Des laboratoires d'excellence faisant appel aux meilleures compétences scientifiques internationales ont aussi été lancés sous le label *World Class*.

II- Organisation des études et enseignements dispensés

a) Disciplines et filières

Les universités délivrent des licences dans 35 domaines : sciences humaines, langue / littérature, gestion / économie, droit, sciences sociales, pédagogie, éducation préscolaire, éducation primaire, éducation secondaire, éducation spécialisée, architecture, génie civil / urbanisme, transport, mécanique / métallurgique, électrotechnique / électronique, ingénierie de la précision / génie énergétique, ingénierie des matières / ingénierie des matériaux, informatique / communication, industrie, génie chimique, ingénierie, agriculture / forêts / pêche, biologie / chimie / environnement, sciences domestiques, mathématiques / physique / astronomie / géographie, médecine, études d'infirmière, médecine curative / études sanitaires, pharmacie, design, arts appliqués, chorégraphie / éducation physique, beaux-arts / arts plastiques, théâtre / filmologie, musique.

b) Cycles et années d'études ; diplômes délivrés

L'enseignement supérieur coréen repose sur un système de formation en trois séquences : le *haksa* ou licence qui se déroule en quatre ans ; le *seoksa* ou master qui se déroule en 2 ans et le *paksa* ou doctorat qui se déroule habituellement en 3 ans. À ce système, s'ajoutent des formations propres à chaque profession comme les médecins, les architectes, les géomètres ou les infirmières. Les formations à caractère technique comme les géomètres ou les infirmières peuvent être d'une durée égale ou inférieure à 4 ans et l'on parle alors de *jeonmoonhaksa*. Les universités offrent aussi des formations dans les domaines de la pratique des arts qui peuvent aller jusqu'au doctorat.

L'année universitaire commence début mars et elle est divisée en deux semestres de quatre mois (mars – juin et septembre – décembre). Les périodes de césure sont de plus en plus consacrées aux échanges ou à des compléments de formation type écoles d'été ou d'hiver. Les stages restent encore peu communs en Corée.

Depuis février 2014, les étudiants provenant d'une université tierce ne peuvent faire valoir plus de la moitié des crédits nécessaires à l'obtention d'un diplôme dans leur nouvelle université. Cette réglementation s'applique à l'ensemble des universités ou écoles coréennes ou étrangères dont l'étudiant est issu.

Seul le classement des universités indique la valeur du diplôme délivré par les facultés.

c) Modalités d'accès à l'enseignement supérieur

Le certificat de fin d'études secondaires, *joleupjang*, a peu de valeur. Il atteste simplement de la scolarisation de l'élève et ne donne pas accès à l'enseignement supérieur. Seule l'attestation d'entrée dans une université coréenne constitue la preuve que le candidat a réussi l'équivalent du baccalauréat français.

L'admission à l'université est extrêmement compétitive et une sélection s'opère en plus lors de l'admission en master et en doctorat.

L'accès à l'enseignement supérieur en Corée du Sud s'effectue *via* :

1. L'entrée sur concours national, *jeongsi* (33,8 % des étudiants en 2014)²

Ce concours se déroule traditionnellement au début du mois de novembre. Il est appelé *sunung* ou *College Scholastic Aptitude Test* (CSAT). L'étudiant obtient une note qui lui permet de se porter directement candidat auprès des facultés des universités.

De plus en plus d'universités parmi les plus prestigieuses ne se contentent pas de ce résultat. Elles imposent aux candidats présélectionnés des épreuves supplémentaires spécifiques, organisées directement par leurs facultés : dissertation, entretien, présentation d'œuvres ou examen pratique.

2. L'entrée sur dossier, *sussi* (66,2 % des étudiants)

² Source : *Korean Council for University Education*

Nombre d'établissements présélectionnent leurs élèves indépendamment de la note du *sunung* en examinant les dossiers avant la fin de la classe de terminale. C'est l'entrée sur dossier ou *sussi* qui concerne les deux tiers des étudiants.

Il y a deux sessions de recrutement pendant la dernière année de lycée, la première au printemps et la seconde à l'automne. L'élève refusé à la première session peut représenter son dossier à l'automne. L'élève sélectionné par une faculté accepte ou refuse la sélection. Dès lors qu'il accepte une proposition d'inscription, il perd le droit de se présenter au concours national d'entrée à l'université.

Les facultés coréennes sélectionnent leurs étudiants en toute autonomie et recrutent selon les deux modalités. Néanmoins certaines facultés, comme celles de médecine et de pharmacie, ne recrutent traditionnellement que sur la base des résultats au concours national, avec éventuellement quelques épreuves complémentaires. Pour toutes les facultés, le quota de recrutement est défini pour chaque discipline. Ceux-ci sont fixés par le ministère de tutelle. Il s'en suit une sélectivité très forte pour l'accès aux facultés des meilleures universités.

III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

Les universités sont dotées de fonds importants pour financer leurs projets de recherche et de développement et disposent d'une grande autonomie. Elles sont souvent financées par des fondations rattachées à une entreprise. Ces fondations participent activement aux processus de décision. Ce côté entrepreneurial au sein de la direction facilite la mobilisation des moyens quand il est nécessaire d'investir pour le développement des projets, notamment de recherche scientifique, dont les résultats sont exploités par les entreprises à des fins industrielles et commerciales. Les moyens financiers des universités se sont accrus ces dernières années. Elles ont dû aussi s'adapter pour répondre aux demandes de l'Etat qui met en place un système de subventions par le biais d'appels d'offres favorisant les projets qui répondent aux priorités nationales.

a) Classement

Depuis une dizaine d'années, les universités font l'objet d'un classement par le quotidien *Joongang*. Figurant parmi les trois principaux quotidiens coréens, il publie chaque année un palmarès des universités qui est très attendu³.

En 2016, le classement des 10 premières universités compréhensives coréennes s'établissait comme suit :

1. Seoul National University
2. Hanyang University, Seoul Campus
3. Sungkyunkwan University
4. Yonsei University, Seoul Campus
5. Korea University
6. Ewha Women's University
7. Chung-Ang University, Seoul Campus
8. Hanyang University, ERICA Ansan Campus
9. Inha University
10. Hankuk University of Foreign Studies

Ce classement annuel est établi à partir de l'évaluation des 69 universités compréhensives, publiques et privées. La méthodologie d'évaluation des performances des universités repose sur quatre critères :

³ <http://article.joins.com> (en coréen)

1. Recherche et publication des enseignants (sur 100) ;
2. Environnement de l'éducation (sur 90) ;
3. Notoriété, contribution à la société et promotion (sur 60) ;
4. Ouverture internationale (sur 50).

Chaque université est donc évaluée sur un total de 300 points. L'ouverture internationale est toujours un facteur important dans cette évaluation. De nombreux établissements s'imposent ainsi de dispenser un minimum de cours en anglais uniquement⁴.

En 2016, le classement des 5 meilleures universités dans le domaine des sciences naturelles était le suivant :

1. Korea Advanced Institute of Science and Technology (KAIST)
2. Seoul National University
3. Pohang University of Science and Technology (POSTECH)
4. Ulsan National Institute of Science and Technology (UNIST)
5. Korea University.

En 2016, le classement des 5 meilleures universités dans le domaine de l'ingénierie était le suivant :

1. Sungkyunkwan University
2. Hanyang University, Seoul Campus
3. Korea Advanced Institute of Science and Technology (KAIST)
4. Pohang University of Science and Technology (POSTECH)
5. Seoul National University.

En 2016, le classement des 5 meilleures universités dans le domaine de la gestion était le suivant :

1. Korea University
2. Seoul National University
3. Sungkyunkwan University
4. Chung-Ang University
5. Hanyang University.

Parallèlement, le gouvernement anticipe la diminution du nombre d'étudiants liée à l'évolution démographique du pays. Ce plan qui vise à la réduction de 10 % des effectifs entrant à l'université sur 10 ans conduit à une évaluation drastique des universités pour écarter les moins performantes. Le MoE estime qu'une vingtaine d'établissements fermera dans les dix prochaines années.

b) Droits d'inscription⁵

En Corée, les droits de scolarité sont très élevés. Avec un coût moyen de 5 700 euros par an, la Corée⁶ se place au troisième rang des pays de l'OCDE, juste derrière les Etats-Unis et le Chili. Le gouvernement coréen commence à mettre en œuvre des mesures pour résoudre ce problème : augmentation du nombre de places réservées aux élèves issus de milieux défavorisés, soutien financier aux étudiants issus de familles modestes (bourses, droit d'inscription réduits) et baisse progressive des taux d'intérêt pour les prêts étudiants. Ces droits sont généralement moins élevés pour les étudiants étrangers.

⁴ <http://univ.joongang.co.kr/university/univReport.asp>

⁵ <http://kess.kedi.re.kr>

⁶ <http://www.moe.go.kr/> (en coréen)

IV- Coopération internationale

En 2015, la Corée est le 3^e pays pour la mobilité de ses étudiants dans le monde, après la Chine et l'Inde. En 2015, le MoE recensait 214 696 Coréens rejoignant l'étranger pour des études ou des stages contre 227 126 en 2013⁷. Les étudiants coréens constituent le 3^e contingent d'étudiants asiatiques en France, après les Chinois et les Vietnamiens⁸.

Après un pic en 2011 (89 537), le nombre d'étudiants étrangers en Corée a commencé à décroître pour atteindre 84 891 en 2014. Toutefois, cette tendance s'est de nouveau inversée en 2015, la Corée accueillant 91 332 étudiants étrangers en 2015 et 104 262 étudiants étrangers en 2016. Dans le même laps de temps, le nombre d'étudiants français ne cesse d'augmenter depuis 2008, passant de 213 à 1 072 (+400 %) en 2015.

En 2014, selon l'UNESCO, la France se plaçait au 7^e rang des pays d'accueil pour les étudiants coréens, derrière les États-Unis, le Japon, l'Australie, le Royaume Uni, et le Canada. Selon les statistiques coréennes de 2014, dans un contexte de diversification de la mobilité sortante coréenne vers de nouvelles destinations régionales, la France se classe 8^e (6 433), derrière les États-Unis, la Chine, le Japon, l'Australie, le Canada, les Philippines, le Royaume-Uni et devant l'Allemagne et la Nouvelle-Zélande, principalement en raison des stages linguistiques. Ces statistiques intègrent l'ensemble de la mobilité étudiante (formations diplômantes, échanges et stages inclus), ce qui n'est pas le cas des statistiques de l'UNESCO.

a) Relations avec la France

La forme de coopération universitaire la plus répandue est l'échange d'étudiants, principalement dans le domaine des sciences économiques et de gestion et le domaine littéraire et linguistique. Les universités coréennes ont signé des accords-cadres qui privilégient le niveau de la licence pour des échanges qui se déroulent généralement sur un ou deux semestres. Au niveau master, les échanges sont beaucoup moins nombreux, et quasi-insignifiants dans les domaines scientifiques. Les problèmes liés à la langue pourraient être un des facteurs déterminants.

En 2016, moins de 4 % des étudiants coréens ont poursuivi des études en France dans une école d'ingénieurs. Les grandes écoles d'ingénieur ne semblent pas assez présentes en Corée pour se faire connaître. Elles butent sur l'offre de formation qui correspond le plus souvent à un niveau master alors que les étudiants coréens aspirent à devenir docteur. Un effort devrait être fait pour améliorer notre visibilité et attirer plus d'étudiants dans les filières scientifiques en mettant en avant l'opportunité de compléter leur formation master dans nos grandes écoles par une formation doctorale.

Les échanges d'enseignants-chercheurs s'organisent principalement dans le cadre du programme Hubert Curien STAR, lancé pour encourager le développement de projets communs entre les chercheurs des deux pays.

Objectifs pour la France

L'ouverture à l'international des établissements coréens constitue une priorité nationale sur le plan politique et économique. Cette préoccupation se traduit par de nombreuses signatures d'accords-cadres entre les universités coréennes et les établissements français d'enseignement supérieur qui ne sont pas toujours suivis d'effet. Les étudiants coréens sont en effet très sélectifs. Ils n'acceptent de partir

⁷ <http://www.moe.go.kr> (en coréen)

⁸ <http://data.uis.unesco.org/>

en échange qu'après avoir pu juger de la notoriété internationale de l'établissement partenaire et de son rang dans les classements mondiaux. Cette tendance est particulièrement marquée pour les écoles de commerce.

Il existe quelques doubles diplômes au niveau master entre la France et la Corée. La cotutelle de doctorat reste encore peu développée en Corée, mais suscite de plus en plus l'intérêt des étudiants et des enseignants. Depuis la nouvelle réglementation coréenne, les étudiants peuvent valider des crédits obtenus dans une autre université dans la limite de la moitié de crédits nécessaires à l'obtention de leur diplôme.

La formation doctorale est le but ultime des meilleurs étudiants coréens quelle que soit l'excellence du diplôme obtenu au niveau master. L'offre française doit donc fidéliser les meilleurs étudiants reçus au sein de nos établissements d'excellence pour qu'ils puissent poursuivre par une formation doctorale en France et non à l'étranger.

En 2016, on dénombrait 361⁹ accords inter-universitaires actifs impliquant 74 universités coréennes et 144 établissements français d'enseignement supérieur. La même année, 2 712 nouveaux étudiants sont partis de Corée pour la France¹⁰, dont 1 149 étudiants dans le cadre d'accords.

Domaines

Les domaines sont divers : gestion, économie, sciences de l'ingénieur, langue française, sciences humaines et sociales, sciences naturelles, droit, beaux-arts, architecture, cuisine et pâtisserie. Les étudiants coréens sont particulièrement nombreux dans les domaines des lettres, du français langue étrangère, des sciences politiques et du management, et des arts et design (source Campus France).

La répartition de ces étudiants inscrits en France en 2016 était la suivante :

- Gestion, management et économie : 22,75 %
- Arts et design (musique, mode, etc.) : 20,6 %
- Lettres et langue française : 16,56 %
- Sciences humaines et sociales : 6,16 %
- Droit et sciences politiques : 3,87 %
- Architecture et urbanisme : 3,61 %
- Ingénierie : 3,58 %
- Sciences fondamentales : 2,4 %
- Santé, sport, pharmacie : 0,44 %
- Formations professionnelles : 8,67 %
- 11,32 %¹¹ uniquement pour un stage linguistique sans projet d'étude diplômant.

b) Relations avec d'autres pays

L'ouverture à l'international est un facteur important pour l'évaluation du classement des meilleurs établissements coréens. Les universités coréennes ouvrent de plus en plus leurs portes à leurs homologues étrangers pour développer les échanges d'étudiants et de professeurs, les projets communs, les diplômes conjoints ou encore les doubles diplômes. Des accords académiques ont en

⁹ Source : mobilité encadrée 2016, Campus France

¹⁰ Source : service des visas du consulat de France en Corée

¹¹ Source : mobilité 2016, Campus France

premier lieu été signés avec des universités anglophones dans différents domaines : gestion, économie, langue, sciences humaines, ingénierie et arts. Les étudiants coréens sont donc attirés en priorité par les pays anglophones, comme les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande, pour des formations diplômantes en langue ou pour des échanges sur un semestre. Ces pays concentrent 47,9 %¹² du total des échanges d'étudiants coréens en 2014.

Les échanges avec la Chine et le Japon sont très actifs du fait de la proximité géographique. Ils ont progressé très significativement ces dix dernières années, la Chine occupant la 2^e place depuis 2009. Les chiffres récents fournis par le MoE montrent un recul des destinations anglophones, en faveur de la Chine et des Philippines.

V- Orientation à donner à la coopération universitaire franco-coréenne

De nombreuses universités coréennes souhaitent créer des échanges avec les établissements français mais elles se heurtent à l'obstacle de la langue. Cet obstacle est toutefois surmontable quand les établissements offrent aux étudiants une formation préalable ou des cursus enseignés en langue anglaise. Un programme de formation de haut niveau permettant aux étudiants de rejoindre le marché du travail coréen sera aussi le bienvenu dans un pays où la recherche est orientée vers des fins industrielles.

Onzième puissance économique mondiale pour son PIB et membre de l'OCDE, la Corée dispose d'un réseau d'universités d'excellent niveau. Celles-ci dispensent de nombreux cours en anglais et offrent des conditions d'accueil de qualité aux étudiants étrangers, tant au niveau de l'encadrement pédagogique que des équipements de ses laboratoires de recherche. Les universités coréennes ouvrent par ailleurs de plus en plus de postes pour des chercheurs et des enseignants étrangers dans l'ensemble des disciplines.

Sur le plan de la coopération, la mise en place d'accords aux niveaux master et doctorat favorisent la mobilité des étudiants français et coréens. L'organisation de programmes d'enseignement communs sur des thématiques partagées par tous revêt également un grand intérêt, plus particulièrement dans le cadre des écoles d'été et d'hiver que les universités coréennes promeuvent de manière très agressive auprès de leurs partenaires. Il y a là des opportunités de coopération pour les établissements français qui peuvent bénéficier du décalage du calendrier universitaire.

A noter enfin que la République de Corée a rejoint en tant qu'observateur l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) lors du Sommet d'Antananarivo les 26 et 27 novembre 2016. Dans la foulée, l'université Ajou a adhéré, en décembre 2016, à l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

VI- Contacts utiles

Ambassade de France en Corée
Service de coopération et d'action culturelle – Institut français
13^e Woori Bldg, 42 Chilpae-ro, Jung-gu,
100-161 Séoul
Tél : (82 2) 317 85 00
Fax : (82 2) 773 44 46
www.ambafrance-kr.org
www.institutfrancais-seoul.com
www.coree.campusfrance.org

¹² <http://www.moe.go.kr>

Ministère de l'Education (MOE)
55, Sejong-ro, Chongno-gu, Séoul, République de Corée
Tél : 82 2 6222 6060
Fax : 82 2 2100 6133
www.moe.go.kr

Center for Education Stastics, Korean Educational Development Institute (KEDI)
35, Baumeo-ro 1-gil, Seocho-gu, Séoul (Umyeon-dong), République de Corée
Tél : 82 2 3460 0216
<http://cesi.kedi.re.kr/>

Ministère de la Connaissance de l'Economie (MKE)
88, Chungang-dong, Kwachon, Kyonggi Prov., République de Corée
Tél : 82 2 2110 5291
www.mke.go.kr

Korean Council for University Education (KCUE)
25 Heonreung-ro, Seocho-gu, Séoul, République de Corée 137-748
Tél : 82 2 6393 5222
www.kcue.or.kr

Annexe : organisation de l'enseignement supérieur coréen¹³

Type d'établissement	Catégorie	Diplômes délivrés	Nombre et statut public/privé	Remarques
Universités	Universités (Généralistes)	Licence, Master, Doctorat	188 (1 municipale, 32 nationales, et 155 privées)	Licence : 4 ans (Médecine 6 ans) Master : 2 ans Doctorat : 3 ans
	Universités de pédagogie	Licence Master	10 (toutes publiques)	Licence : 4 ans Master : 2 ans
	Universités industrielles	Licence	2 (privées)	Licence : 4 ans
	Université de technologie	Licence	1 (privée)	Licence : 4 ans
	Korea National Open University	Licence	1 (publique)	Licence : 4 ans
	Ecoles spécialisées	Licence	4 (2 nationales et 2 privées) Y compris université nationale des arts (KNUA), école nationale des arts traditionnels (KNUCH)	Licence : 4 ans Master : 2 ou 3 ans
	Université à distance	Licence	1 (privée)	Licence : 4 ans
	Universités de cyber-enseignement	Licence	17 (privées)	Licence : 4 ans (par crédits)
Collèges universitaires	Instituts universitaires à finalités professionnelles	Diplôme professionnel	140 (9 publics, dont 2 nationaux et 131 privés)	Licence : 4 ans KDB Financial University, LH Coporation University
				Diplôme professionnel : 2 ou 3 ans de cursus selon l'établissement

¹³ <http://kess.kedi.re.kr>

	Instituts universitaires à finalités industrielles (Polytechnic college)	Diplôme professionnel	12 (privés)	Diplôme professionnel : 2 ou 3 ans
	Collèges de cyber-enseignement	Diplôme professionnel	2 (privés)	Diplôme professionnel : 2 ou 3 ans
	Collège à distance	Diplôme professionnel	1 (privé)	Diplôme professionnel : 2 ou 3 ans
	Ecole spécialisée	Diplôme professionnel	1 (privé)	Diplôme professionnel : 2 ou 3 ans
	Collèges d'entreprise	Diplôme professionnel	4 (privés)	Diplôme professionnel : 2 ou 3 ans
	Collèges de spécialité (en arts)	Diplôme professionnel	3 (privés)	Diplôme professionnel : 2 ou 3 ans Etablissements autorisés par la loi sur l'éducation permanente
Ecoles supérieures (Graduate School)	Ecoles supérieures	Master, Doctorat	43 (1 national et 42 privés)	Master : 2 ans Doctorat : 3 ans
	Ecoles supérieures affiliés à l'université	Master, Doctorat	1 157 (229 nationaux, 9 publics et 919 privés)	Master : 2 ans Doctorat : 3 ans
Autres écoles spécialisées hors de la tutelle du MOE (Centres de recherche et de formation, académies militaires, etc.)	Ecoles militaires	Licence, Master, Doctorat	3 académies militaires, 3 centres de formation d'officiers militaires, 1 école d'infirmiers militaires (AFNA) 1 université de la défense nationale	Licence : 4 ans, Master : 2 ans Doctorat : 3 ans Etablissements autorisés par le Ministère National de la Défense
	Ecole de police	Licence	NPA : 1 école de police	Licence : 4 ans